

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 6 MAI 2020 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE.

Sont présents à cette vidéoconférence : M. André Paradis, président de la RMR, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à la séance par vidéoconférence : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

Résolution 2020-05-2234

1. AUTORISATION – SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par « Zoom » de vidéoconférence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par « Zoom » de vidéoconférence.

2. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue, ouvre la séance ordinaire à 14 h 30 et fait une mise en contexte de ladite séance tenue à huis clos aux citoyens en raison de la COVID-19.

Résolution 2020-05-2235

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur André Paradis fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation – Séance à huis clos
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de la réunion du 11 mars 2020
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2020
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2020
5. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 mars 2020
 - 5.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 mars 2020
 - 5.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 mars 2020
6. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1^{er} avril 2020
 - 6.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1^{er} avril 2020

- 6.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1^{er} avril 2020
- 7. Dépôt de l'exercice financier de 2019
- 8. Correspondance
 - 8.1 Demande de la municipalité de Saint-François-de-Sales pour la réouverture de l'écocentre
 - 8.2 Demande de la MRC du Domaine-du-Roy – Versements des quotes-parts à la RMR
- 9. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 9.1 Octroi de mandat – Appel d'offres – Construction – Recouvrement final phase II et aménagement de la cellule n° 6 au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station
 - 9.2 Octroi de mandat – Renouvellement du contrat d'entretien du compacteur à déchets au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station
 - 9.3 Autorisation – Poursuite des parties en cause dans le dossier du contrat de construction du système de pompage et de destruction de biogaz et aménagement de nouvelles cellules au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station
- 10. Plans d'opération
 - 10.1 Octroi de mandat – Appel d'offres – Contrat d'approvisionnement en diesel
 - 10.2 Octroi de mandat – Appel d'offres – Contrat de service pour diverses opérations à l'écocentre de Normandin
 - 10.3 Autorisation – Annulation d'appel d'offres - Contrat de service pour diverses opérations à l'écocentre d'Hébertville
 - 10.4 Octroi de mandat – Contrat de service pour diverses opérations à l'écocentre d'Hébertville
 - 10.5 Octroi de mandat – Surveillance dans les écocentres
 - 10.6 Octroi de mandat – Réparation de la balance à Roberval
 - 10.7 Octroi de mandat – Transport des boues déshydratées du DAB
- 11. Ressources humaines
 - 11.1 Adoption des recommandations du comité des ressources humaines et communications
- 12. Communications, programmes et services
 - 12.1 Octroi de mandat – Contrat pour suivi qualité pour le service de vidange de fosses septiques
- 13. Finances
 - 13.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de mars 2020
 - 13.2 Approbation de la liste des engagements du mois de mars 2020 du directeur général
 - 13.3 Approbation de la liste des engagements du mois de mars 2020 du directeur général adjoint
 - 13.4 Acceptation – Mandat pour vérificateur 2020
- 14. Affaires nouvelles
 - 14.1
- 15. Période de questions pour les citoyens
- 16. Date et lieu de la prochaine assemblée (10 juin 2020 à Roberval)
- 17. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 MARS 2020

Résolution 2020-05-2236

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 MARS 2020

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 11 mars 2020.

Résolution 2020-05-2237

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 MARS 2020

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 11 mars 2020.

5. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2020

Résolution 2020-05-2238

5.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2020

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 mars 2020.

Résolution 2020-05-2239

5.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2020

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 mars 2020.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2020

Résolution 2020-05-2240

6.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2020

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} avril 2020.

Résolution 2020-05-2241

6.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2020

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} avril 2020.

Résolution 2020-05-2242

7. DÉPÔT DE L'EXERCICE FINANCIER DE 2019

Madame Érika Noël, de la Firme Deloitte présente le rapport financier 2019 de la RMR. Elle mentionne que le rapport financier est exempt de toute inexactitude et que les contrôles internes n'ont fait l'objet d'aucune recommandation en raison de leur conformité. Madame Noël procède à la lecture du rapport financier 2019.

Sommaire des opérations budgétaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	Budget	2019
Revenus	27 854 632 \$	30 212 298 \$
Dépenses et affectations	27 854 632 \$	29 556 989 \$
Surplus de fonctionnement	----	655 309 \$

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter le rapport financier 2019.

8. CORRESPONDANCE

8.1 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES POUR LA RÉOUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a reçu, de la part de la mairesse de la municipalité de Saint-François-de-Sales, une demande pour la réouverture de l'écocentre de ce secteur.

Un suivi auprès de la municipalité sera effectué.

8.2 DEMANDE DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY – VERSEMENTS DES QUOTES-PARTS À LA RMR

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a reçu de la part du préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, une demande en lien avec les versements des quotes-parts effectués par la MRC à la Régie étant donné le contexte actuel de la COVID-19.

Un suivi auprès de la MRC du Domaine-du-Roy sera effectué.

9. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2020-05-2243

9.1 OCTROI DE MANDAT – APPEL D'OFFRES – CONSTRUCTION – RECOUVREMENT FINAL PHASE II ET AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE N° 6 AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE lorsque certaines parties de cellules d'enfouissement sont complétées et que de nouvelles surfaces d'enfouissement sont nécessaires, la Régie doit procéder à la mise en place de recouvrement final afin de limiter les apports en eau et les dégagements de biogaz ainsi qu'à l'aménagement de nouvelles cellules;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des propositions par appel d'offres public et que quatre entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Claveau et Fils inc.	Jonquière	2 318 185,25 \$
Groupe Fernand Gilbert ltée	Chicoutimi	2 838 033,05 \$
Entreprises Alfred Boivin inc.	Chicoutimi	2 605 913,30 \$
VCC Entrepreneur Général inc.	Val-d'Or	2 849 312,69 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Claveau et Fils inc. de Jonquière;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 2 557 274,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour les travaux de construction du recouvrement final phase II et de l'aménagement de la cellule n°6 au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station à Claveau et Fils inc. au montant de 2 318 185,25 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-05-2244

9.2 OCTROI DE MANDAT – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU COMPACTEUR À DÉCHETS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU'afin de poursuivre l'optimisation de ses opérations et de limiter les pertes de productivité dues à l'utilisation en continu de ses équipements lourds, la Régie désire renouveler l'entente d'entretien mécanique avec l'entreprise Toromont de Chicoutimi pour son compacteur à déchets de modèle 836k et de marque Caterpillar;

ATTENDU QUE l'entente est d'une durée de deux ans ou de 3 500 heures d'utilisation, et ce, selon le premier des deux termes qui sera atteint;

ATTENDU QUE la Régie a demandé une proposition à une entreprise spécialisée dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Toromont Cat	Chicoutimi	29 818,77 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le renouvellement du contrat d'entretien du compacteur à déchets au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station à Toromont Cat au montant de 29 818,77 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020 et 2021.

Résolution 2020-05-2245

9.3 AUTORISATION – POURSUITE DES PARTIES EN CAUSE DANS LE DOSSIER DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU SYSTÈME DE POMPAGE ET DE DESTRUCTION DE BIOGAZ ET AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES CELLULES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE le 21 juin 2018, par sa résolution numéro 2018-06-1843, la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RGMR) a accordé aux Entreprises Alfred Boivin inc. un contrat pour la construction du système de pompage et de destruction de biogaz et l'aménagement de nouvelles cellules au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, au montant de 5 541 795,00 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux à être effectués par Les Entreprises Alfred Boivin inc., cette dernière a accordé à Inter-Cité Construction ltée un sous-contrat de forage et de dynamitage;

ATTENDU QUE le 28 mars 2019, M. Dany Gauvin, chargé de surveillance des travaux pour la RGMR, a émis le certificat d'acceptation provisoire de ceux-ci;

ATTENDU QUE le 16 mars 2020, Les Entreprises Alfred Boivin inc. et le sous-entrepreneur Inter-Cité Construction ltée ont intenté devant la Cour supérieure des procédures judiciaires par lesquelles elles réclament de la RGMR une somme de 91 655,65 \$, plus taxes applicables, les intérêts au taux légal et l'indemnité prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec depuis le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de contester cette poursuite judiciaire entreprise contre la RGMR;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De mandater M^e Gaston Saucier, avocat, de la firme Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, s.e.n.c., pour représenter la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean dans la poursuite intentée par Les Entreprises Alfred Boivin inc. et Inter-Cité Construction ltée dans le dossier de la Cour supérieure du district de Chicoutimi portant le numéro 150-17-004175-201.

10. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2020-05-2246

10.1 OCTROI DE MANDAT – APPEL D'OFFRES – CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN DIESEL

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l'approvisionnement en diesel de ses trois sites d'opération; le centre de tri de Roberval, le centre de transfert d'Alma et le lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et que deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Harnois Énergies	Saint-Thomas	548 170,40 \$
Chauffage P. Gosselin inc./Shell	Chicoutimi	534 988,80 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Chauffage P. Gosselin inc./Shell de Chicoutimi;

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 549 701,91 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour l'approvisionnement en diesel du centre de tri de Roberval, du centre de transfert d'Alma et du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station à Chauffage P. Gosselin inc./Shell au montant de 534 988,80 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2020 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2020-05-2247

10.2 OCTROI DE MANDAT – APPEL D'OFFRES – CONTRAT DE SERVICE POUR DIVERSES OPÉRATIONS À L'ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le contrat de service de diverses opérations à l'écocentre de Normandin;

ATTENDU QUE la Régie a invité trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Transport GS Cantin	Normandin	86 977,17 \$
Excavations Framco inc.	Normandin	N'a pas soumissionné
Terrassement G. Lévesque inc.	Normandin	N'a pas soumissionné

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le contrat de service pour diverses opérations à l'écocentre de Normandin à Transport GS Cantin au montant de 86 977,17 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020 et 2021.

Résolution 2020-05-2248

10.3 AUTORISATION – ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES - CONTRAT DE SERVICE POUR DIVERSES OPÉRATIONS À L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour un contrat de service de diverses opérations à l'écocentre d'Hébertville;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des propositions par appel d'offres public et qu'une seule entreprise spécialisée dans ce domaine a déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Lachance Asphalte	Alma	243 747,00 \$

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 193 387,95 \$;

ATTENDU QU'il y a un dépassement de plus de 26 % par rapport à l'estimation des coûts;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser la direction générale à annuler l'appel d'offres public concernant le contrat de service pour diverses opérations à l'écocentre d'Hébertville.

Résolution 2020-05-2249

10.4 OCTROI DE MANDAT – CONTRAT DE SERVICE POUR DIVERSES OPÉRATIONS À L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour un contrat de service de diverses opérations à l'écocentre d'Hébertville;

ATTENDU QUE suite à l'annulation de l'appel d'offres de ce contrat, la Régie a procédé à une entente de gré à gré avec l'entreprise actuellement en service pour la continuité des travaux, et ce, pour une durée d'un an;

ATTENDU QUE ladite entreprise est disponible à effectuer ces travaux pour un coût de 125,00 \$/heure, soit 25,00 \$ de moins que le prix soumis dans l'appel d'offres;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Claveau et Fils inc.	Saguenay	98 470,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le contrat de service pour diverses opérations à l'écocentre d'Hébertville à Claveau et Fils inc. au montant de 98 470,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020 et 2021.

Résolution 2020-05-2250

10.5 OCTROI DE MANDAT – SURVEILLANCE DANS LES ÉCOCENTRES

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin d'assurer la surveillance à l'entrée des écocentres lors de la réouverture dans le cadre de la COVID-19;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des propositions à deux entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
GardaWorld	Saguenay	26 254,00 \$
Sécurité Mahikan	Mashteuiatsh	19 050,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Sécurité Mahikan de Mashteuiatsh;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la surveillance dans les écocentres à Sécurité Mahikan au montant de 19 050,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020 des écocentres respectifs.

Résolution 2020-05-2251

10.6 OCTROI DE MANDAT – RÉPARATION DE LA BALANCE À ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire effectuer le paiement d'une facture pour une réparation d'urgence effectuée sur la balance au centre de tri de Roberval;

ATTENDU QU'à la suite de certains essais de déglçage de la balance, un bris a été occasionné et le remplacement des trois cellules de charge a dû être effectué;

ATTENDU QUE ladite balance doit être obligatoirement fonctionnelle pour l'opération du centre de transfert des déchets;

ATTENDU QUE le coût de la facture s'élève à 13 267,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser la direction générale à procéder au paiement de la facture concernant la réparation de la balance à Roberval à Avery Weigh-Tronix au montant de 13 267,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020 du centre de transfert et du centre de tri de Roberval.

Résolution 2020-05-2252

10.7 OCTROI DE MANDAT – TRANSPORT DES BOUES DÉSHYDRATÉES DU DAB

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport des boues déshydratées du DAB de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans le transport de ce genre de matériel, soit Excavation Dolbeau de Dolbeau-Mistassini;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	28 290,00 \$

ATTENDU QUE ce contrat soit octroyé selon le règlement sur la gestion contractuelle (*Article 8/Règles particulières aux contrats de gré à gré*);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport des boues déshydratées du DAB de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau pour un montant de 28 290,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de l'unité de traitement des boues de fosses septiques.

Résolution 2020-05-2253

Régie des matières résiduelles

10.8 AUTORISATION – TRANSFERT DE CONTRATS POUR LA POURSUITE DES OPÉRATIONS

ATTENDU QUE l'entreprise 2953-7628 Québec inc. (Transport Sanitaire Fortin) (ci-après : « TSF ») est l'adjudicataire de quatre (4) contrats pour la Régie, en l'occurrence :

- Contrat de transfert de matières résiduelles entre ses sites d'opération de Dolbeau-Mistassini, Roberval et Hébertville-Station (Appel d'offres d'août 2019) – Recyclage Dolbeau-Mistassini, tel que consenti aux termes de la résolution 2019-09-2094 de l'Intervenante;
- Contrat de transfert de matières résiduelles entre ses sites d'opération de Roberval, Alma et Hébertville-Station (Appel d'offres d'août 2019) – Déchets Roberval, tel que consenti aux termes de la résolution 2019-09-2093 de l'Intervenante;
- Contrat de transport pour certaines matières à l'écocentre d'Hébertville (Appel d'offres de mars 2020), tel que consenti aux termes de la résolution 2020-04-2218 de l'Intervenante;
- Contrat de service pour diverses activités de transport à son écocentre d'Alma (Appel d'offres de mars 2019), tel que consenti aux termes de la résolution 2019-04-2007 de l'Intervenante;

Ci-après : les « Contrats RMR »

ATTENDU QU'en vertu d'un jugement rendu par la Cour Supérieure le 4 mars 2020, Restructuration Deloitte inc. a été désignée pour agir à titre de Séquestre aux biens de TSF;

ATTENDU QU'une offre d'achat a été déposée au Séquestre par **9371-3410 QUÉBEC INC.**, le 8 avril 2020, laquelle a été acceptée par le *Séquestre*, le 14 avril 2020 et a fait l'objet d'une autorisation du tribunal pour lui permettre notamment de vendre les biens de TSF à ladite entreprise numérique;

ATTENDU QUE les Contrats RMR prévoient qu'une autorisation préalable de la RÉGIE doit être accordée, par écrit, préalablement à leur cession à un tiers;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Régie d'autoriser la cession des contrats en faveur de **9371-3410 QUÉBEC INC.**, les conditions d'exécution demeurant les mêmes, et ce, afin d'assurer la continuité des services rendus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la cession des Contrats RMR en faveur de l'entreprise **9371-3410 QUÉBEC INC.**, laquelle autorisation est effective rétroactivement à compter du 1^{er} mai 2020 à 17 h.

Il est en outre résolu d'autoriser Monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint, à signer, au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, tous documents nécessaires afin de permettre la cession des Contrats RMR.

11. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2020-05-2254

11.1 ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'entériner la recommandation du comité des ressources humaines et des communications et de procéder au congédiement du salarié portant le matricule numéro 6348.

12. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2020-05-2255

12.1 OCTROI DE MANDAT – CONTRAT POUR SUIVI QUALITÉ POUR LE SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la Régie a instauré, en 2017, un suivi qualité pour le service de vidange des fosses septiques afin de s'assurer que l'entrepreneur exécute le travail adéquatement et conformément aux exigences du devis;

ATTENDU QUE le suivi qualité facilite les échanges avec l'entrepreneur lorsque des problématiques surviennent et permet également d'établir un lien de confiance avec les citoyens sur la qualité de ce service;

ATTENDU QUE le contrôle qualité s'effectue entre le 4 mai et le 30 octobre 2020 et touche 384 fosses septiques réparties dans les 19 municipalités prévues au calendrier de vidange;

ATTENDU QU'il y a très peu de firmes spécialisées dans ce domaine;

ATTENDU QUE la firme Géonortech a fait preuve de professionnalisme dans le cadre de son mandat des trois dernières années;

ATTENDU QUE la Régie désire poursuivre ce service en 2020;

ATTENDU QUE le coût forfaitaire s'élève à 30 521,84 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le suivi de la qualité du service de vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2020 à la firme Géonortech au montant de 30 521,84 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même les fonds de fonctionnement de 2020.

13. FINANCES

Résolution 2020-05-2256

13.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2020**SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN**

1er au 31 mars 2020				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE MARS	Chèques et paiements # 17 496 à 17 717		1 455 144,12 \$	p 1 à 20
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE MARS			1 268 132,25 \$	p 21 à 36
LISTE DES RETRAITS DE MARS	Hydro Québec de mars		31 193,64 \$	p 37
LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS EN MARS	CHÈQUES # 17621, 17622, 17623, 17624, 17625, 17626, 17627		(152 096,42 \$)	p 38 à 42
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS ANNULÉS EN MARS	Paieement # 13 402			
Visa Desjardins	Frais de février	2020-03-27	1 553,27 \$	p 43
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de mars	2020-03-16	14 197,69 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2020-03-05	1 181,32 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2020-03-06	213,68 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2020-03-06	5 622,56 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2020-03-09	2 969,83 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2020-03-16	386,25 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2020-03-26	588,33 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2020-03-26	196,07 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2020-03-27	1 976,71 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2020-03-27	621,76 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 5 MARS	Salaires période se terminant le 29 février et élus de février		48 575,05 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 12 MARS	Salaires période se terminant le 7 mars		42 076,81 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 19 MARS	Salaires période se terminant le 14 mars		41 295,27 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 26 MARS	Salaires période se terminant le 21 mars		40 302,41 \$	
RREMQ PAYÉS LE 20 MARS	Remise de février		33 579,49 \$	
FTQ PAYÉS LE 5 MARS	Remise de février		1 080,00 \$	
CSN PAYÉS LE 5 MARS	Remise de février		160,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 1ER MARS	Période du 16 au 29 février		54 617,83 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 17 MARS	Période du 1er au 15 mars		53 760,96 \$	
			2 947 328,88 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		11 902,62 \$	p 44
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		418 826,45 \$	p 45 à 48
	Dépenses approuvées par résolution		136 967,01 \$	p 49

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de mars 2020 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 947 328,88 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2020-05-2257

13.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MARS 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 11 902,62 \$ pour le mois de mars 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mars 2020 du directeur général.

Résolution 2020-05-2258

**13.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MARS 2020
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de mars 2020 de 418 826,45 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mars 2020 du directeur général adjoint.

Résolution 2020-05-2259

13.4 ACCEPTATION – MANDAT POUR VÉRIFICATEUR 2020

ATTENDU QUE la firme Deloitte effectue un travail minutieux et rigoureux selon les normes en vigueur;

ATTENDU QUE le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée d'un an;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De reconduire le mandat pour la vérification comptable 2020 à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L. pour un montant de 24 750,00 \$ incluant les taxes applicables.

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Les citoyens avaient jusqu'à midi pour poser des questions par courriel à info@rmlac.qc.ca, mais aucune question de la part de ceux-ci.

**16. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 10 JUIN 2020 À L'HÔTEL
DE VILLE DE ROBERVAL)**

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 10 juin prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville de Roberval.

Résolution 2020-05-2260

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Luc Simard, la séance est levée à 15 h 00.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général